

## COMPTE RENDU

### Séance du CONSEIL DE COMMUNAUTÉ LE 22 FÉVRIER 2012 - 19 HEURES À MARCKOLSHEIM

Date de convocation : 16 Février 2012

Délégués en fonction : 26 Présents : 26 Absents et excusés : ./.. Procurations : ./..

Artolsheim

Bindernheim

Bootzheim

Boesenbiesen

Elsenheim

Heidolsheim

Hessenheim

Hilsenheim

Mackenheim

Marckolsheim

Ohnenheim

Richtolsheim

Saasenheim

Schoenau

Schwobsheim

Sundhouse

Wittisheim

#### Membres présents :

- **Artolsheim** : M. Bernard SCHULTZ
- **Bindernheim** : M. Jean-Paul IMBS
- **Boesenbiesen** : M. Jean-Blaise LOOS
- **Bootzheim** : M. Georges BLANCKAERT
- **Elsenheim** : M. Francis MERTZ
- **Heidolsheim** : M. Alex JEHL
- **Hessenheim** : Mme Anne-Lise ULRICH
- **Hilsenheim** : M. Bruno KUHN, M. Maurice FAHRNER
- **Mackenheim** : M. Jean-Claude SPIELMANN
- **Marckolsheim** : M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, M. Jean-Marie HAEFFELI, Mme Catherine GREIGERT, M. Marc GAUTIER, Mme Claudine OBER, Mme Chrystelle ERARD, M. Jean-Claude MULLER
- **Ohnenheim** : M. Jean-Jacques KRACHER (suppléant),
- **Richtolsheim** : M. Gérard SCHWAB
- **Saasenheim** : M. Norbert LOMBARD
- **Schoenau** : M. Gérard BERNARD
- **Schwobsheim** : M. Jean-Marie SIMLER
- **Sundhouse** : M. Jean-Louis SIEGRIST, M. Michel BERGER,
- **Wittisheim** : M. André KRETZ, M. Justin FAHRNER

#### Absents excusés:

M. Rémy STOECKLE, Mme Marie-Louise HUMBERT (suppléante), M. Pascal JEHL (suppléant), M. Régis KREDER (suppléant), Mme Patricia CUCUAT (suppléante), Mme Danièle SCHWEIN (suppléante), Mme Edith SCHWAB (suppléante), M. Jean-Marie BECK (suppléant), M. Antoine HERTH (Député), M. Gérard SIMLER (Conseiller Général), M. Francis BRAUN (Directeur MCG de Sélestat).

#### Assistaient en outre :

Mme Denise ADOLF (suppléante), M. Henri SIMLER (suppléant), M. François GALLIN (suppléant), M. François REMOND (suppléant), M. Benoît ECK (suppléant), M. Servais ROESZ (suppléant), Mme Denise KEMPF (suppléante), M. Pierre GRAFF (suppléant), M. Jean-Pierre ARNOLD (suppléant), M. Jean-Paul BEHR (Trésorier), M. Stéphane ROMY (Directeur Général des Services), M. Jean-Marc STURMEL (Directeur Général Adjoint), M. Didier HERRMANN (Directeur des Services Techniques), M. Thierry GELB (Agent de développement), Mme Céline SPITZ (Agent de développement), Mme Anne-Déborah HUMILIER (Chargée de Communication).

## A) FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

### 1. Désignation du secrétaire de séance

**Monsieur Jean-Paul IMBS** est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 janvier 2012

**Monsieur Jean-Claude MULLER** fait remarquer qu'il ne figure pas parmi les membres de la Commission « Tourisme, Communication et Promotion de territoire ».

**Monsieur Jean-Louis SIEGRIST** précise qu'une erreur apparaît sur l'identité de Monsieur GERBER, il s'agit de Monsieur et non Madame Claude GERBER.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré,**

- ♦ **approuve** le procès-verbal de la séance du 19 janvier dernier.

**Adopté à l'unanimité.**

### 3. Décisions du Président

**Le Président** rend compte des délégations d'attribution qu'il a exercées en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 9 janvier 2012.

Il s'agit de :

- **Décision n°2012-18 du 31 janvier 2012** portant attribution du marché de coordination sécurité santé pour les travaux de voirie 2012 à la société ELYFEC pour un montant de 2 900 € HT ;
- **Décision n°2012-19 du 31 janvier 2012** portant attribution du marché de travaux pour l'aménagement de la piste cyclable entre Artolsheim et Marckolsheim à la société PONTIGGIA pour un montant de 408 669 € HT ;
- **Décision n°2012-20 du 31 janvier 2012** portant attribution du marché de travaux pour la voirie de la PAIM à la société EUROVIA pour un montant de 653 597 € HT ;
- **Décision n°2012-21 du 31 janvier 2012** portant attribution du marché de travaux pour la pose des réseaux secs de la PAIM à la société SOGECA pour un montant de 509 555,50 € HT ;
- **Décision n°2012-22 du 9 février 2012** portant conclusion de l'avenant n°2 au marché de conseil en assurances pour un montant de 700 € HT ;
- **Décision n°2012-23 du 13 février 2012** portant acceptation d'une indemnité de sinistre suite à l'endommagement d'un radar pédagogique.

**Le Président** souligne que concernant les décisions n°2012-19, 2012-20 et 2012-21 les marchés ont été déclarés sans suite pour un motif d'intérêt général. Il s'est avéré en effet que les moyens de publications utilisés (numériques et non papier) n'étaient pas appropriés et étaient susceptibles d'entraîner un vice de forme que ne manquerait pas de soulever l'autorité chargée du contrôle de légalité.

L'exercice de ces délégations ne soulève pas d'observations particulières.

\*\*\*\*\*

## B) ADMINISTRATION GENERALE

### 1. Approbation du règlement intérieur de l'Assemblée

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**Vu** les articles L5211-1 et L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- ◆ **approuve** le règlement intérieur du Conseil de Communauté joint à la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité.**

### 2. Personnel – Création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**Vu** le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

**Vu** le décret n°87-1108 du 30 décembre 1987 modifié portant échelonnement indiciaire applicable au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

**Vu** le plan des effectifs ;

- ◆ **approuve** la création d'un poste d'agent technique 2<sup>ème</sup> classe ;
- ◆ **en déclare** la vacance auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ;
- ◆ **décide** de l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2012 Chapitre 012 – Article 64111 « Rémunération du personnel titulaire ».

**Adopté à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

## C) FINANCES

### 1. Débat d'Orientations Budgétaires 2012

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**Vu** les articles L 2312-1 et L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'article 11 de la loi du 8 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

**Considérant** qu'il convient de procéder à un débat relatif aux orientations budgétaires dans un délai de deux mois maximum avant le vote du budget primitif de l'exercice ;

- ◆ **prend acte** de la tenue, en sa séance du 22 février 2012, du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2012.

\*\*\*\*\*

## D) BATIMENTS INTERCOMMUNAUX

1. Gendarmerie Intercommunale de Marckolsheim – Acquisitions foncières – Régularisation des actes

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**Vu** les délibérations du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes en date des 31 mai et 28 septembre 2011 ;

**Vu** l'avis des services fiscaux de l'Etat en date du 28 février 2011 ;

- ◆ **confirme** les conditions d'acquisitions des parcelles susmentionnées arrêtées à l'époque par la Communauté de Communes de Marckolsheim et Environs ;
- ◆ **décide** de l'inscription des crédits nécessaires au budget annexe « Gendarmerie » Article 2113 « Terrains aménagés autres que voirie » ;
- ◆ **confirme** l'autorisation donnée au Président pour signer les actes notariés en question ;
- ◆ **confirme** la désignation de Maître Gilles KIMMEL, notaire, pour la rédaction de ces actes et de l'accomplissement des publicités foncières nécessaires.

**Adopté à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

## E) AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1. Voirie – Approbation de l'Avant-Projet (AVP) :
  - a. Rue Kolb à Marckolsheim

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**Vu** le Code des Marchés Publics ;

**Vu** la convention de maîtrise d'ouvrage partagée signée avec la Commune de Marckolsheim ;

**Vu** l'avis favorable de la Commission « Aménagement du Territoire » en date du 15 février 2012 ;

- ◆ **approuve** l'avant-projet comme présenté en cours de séance ;
- ◆ **autorise** le Président à lancer la consultation nécessaire à la dévolution des travaux conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics ;
- ◆ **autorise** le Président à signer les marchés de travaux ;
- ◆ **sollicite** toutes les aides possibles pour le financement du projet ;
- ◆ **autorise** le Président à signer tout acte en relation avec le dossier ;
- ◆ **décide** de l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2012 – Fonction 822 « Voiries communales et routes » - Article 21752 « Installations de voirie ».

**Adopté à l'unanimité.**

- b. Rue de l'Europe à Bootzheim

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**Vu** le Code des Marchés Publics ;

**Vu** la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée ;

**Vu** le décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre ;

**Vu** l'avis favorable de la Commission « Aménagement du Territoire » en date du 15 février 2012 ;

- ◆ **approuve** l'avant-projet comme présenté en séance ;
- ◆ **autorise** le Président à lancer la consultation nécessaire à la dévolution des travaux conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics ;
- ◆ **autorise** le Président à signer les marchés de travaux ;
- ◆ **sollicite** toutes les aides possibles pour le projet ;
- ◆ **autorise** le Président à signer l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre fixant le forfait définitif de rémunération ;
- ◆ **autorise** le Président à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le Conseil Général ;
- ◆ **autorise** le Président à signer la convention avec France Télécom ;
- ◆ **autorise** le Président à signer tout acte en relation avec le dossier ;
- ◆ **décide** de l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2012 - Fonction 822 « Voiries communales et routes » - Article 21752 « Installations de voirie ».

**Adopté à l'unanimité.**

c. Route de Marckolsheim à Elsenheim

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**Vu** le Code des Marchés Publics ;

**Vu** la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée ;

**Vu** le décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre ;

**Vu** l'avis favorable de la Commission « Aménagement du Territoire » en date du 15 février 2012 ;

- ◆ **approuve** l'avant-projet comme présenté en séance ;
- ◆ **autorise** le Président à lancer la consultation nécessaire à la dévolution des travaux conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics ;
- ◆ **autorise** le Président à signer les marchés de travaux ;
- ◆ **sollicite** toutes les aides possibles pour le projet ;
- ◆ **autorise** le Président à signer l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre fixant le forfait définitif de rémunération ;
- ◆ **autorise** le Président à signer la convention avec France Télécom concernant la dissimulation du réseau téléphonique aérien existant ;
- ◆ **autorise** le Président à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le Conseil Général ;
- ◆ **autorise** le Président à signer tout acte en relation avec le dossier.
- ◆ **décide** de l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2012 - Fonction 822 « Voiries communales et routes » - Article 21752 « Installations de voirie ».

**Adopté à l'unanimité.**

d. Place de la Mairie à Heidolsheim

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**Vu** le Code des Marchés Publics ;

**Vu** la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée ;

**Vu** le décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre ;

**Vu** l'avis favorable de la Commission « Aménagement du Territoire » en date du 15 février 2012 ;

- ◆ **approuve** l'avant-projet comme présenté en séance ;
- ◆ **autorise** le Président à lancer la consultation nécessaire à la dévolution des travaux conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics ;
- ◆ **autorise** le Président à signer les marchés de travaux ;
- ◆ **sollicite** toutes les aides possibles pour le projet ;
- ◆ **autorise** le Président à signer les conventions avec les concessionnaires respectifs concernant la dissimulation des réseaux aériens existants ;
- ◆ **autorise** le Président à signer l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre fixant le forfait définitif de rémunération ;
- ◆ **autorise** le Président à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le Conseil Général ;
- ◆ **autorise** le Président à signer tout acte en relation avec le dossier.
- ◆ **décide** de l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2012 - Fonction 822 « Voiries communales et routes » - Article 21752 « Installations de voirie ».

**Adopté à l'unanimité.**

2. Itinéraire cyclable – Convention avec les communes de Hessenheim-Mackenheim-Bootzheim-Marckolsheim et le Département du Bas-Rhin pour la réalisation de la piste cyclable Sundhouse-Marckolsheim- tronçon entre Artolsheim et Marckolsheim.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**Vu** la délibération du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes de Marckolsheim et Environs en date du 14 novembre 2011 approuvant l'avant-projet relatif à la réalisation de l'itinéraire cyclable entre Artolsheim et Marckolsheim ;

**Vu** l'avis favorable de la Commission « Aménagement du Territoire » en date du 15 février 2012 ;

- ◆ **approuve** les termes de la convention jointe au présent rapport ;
- ◆ **autorise** le Président à signer ladite convention avec les Communes concernées et le Conseil Général du Bas-Rhin.

**Adopté à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

## **F) COMMUNICATION – TOURISME – PROMOTION DU TERRITOIRE**

1. Plan de développement touristique du Grand Ried 2012

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- ◆ **valide** le principe de financement du programme d'actions 2012 ;
- ◆ **autorise** le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention constitutive portant sur le financement du programme ;

- ◆ **désigne** Monsieur Justin FAHRNER, Vice-Président, comme membre titulaire et Madame Claudine OBER comme membre suppléant à la Commission d'Appel d'Offres qui pourra être amenée à se réunir, comme le prévoit la convention ;
- ◆ **valide** le budget 2012 Grand Ried et la contribution demandée à la Communauté de Communes ;
- ◆ **décide** de l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2012 Chapitre 65 « Autres charges de gestion courantes » - Fonction 95 « Aides au tourisme » – Article 657358 « Subventions de fonctionnement versées aux organismes publics ».

**Adopté à l'unanimité.**

## 2. Choix du logo

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- ◆ **Décide** de reporter la décision de choix du logo.

**Adopté à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

## **G) VŒUX ET COMMUNICATIONS**

**Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER**, Président, informe l'Assemblée de la dernière réunion de Bureau avec les services du Conseil Général du Bas-Rhin quant au bilan du Contrat de Territoire.

Il indique aussi qu'il est intervenu auprès de l'Inspection Académique au sujet de la suppression des postes de RASED.

**Monsieur Justin FAHRNER**, Vice-Président indique que la prochaine conférence aura pour thème le 13 mars l'opéra. Dans ce cadre, le Chœur Lyrique d'Alsace se produira à Artolsheim, le 25 mars à 17 heures.

Il propose ensuite à l'Assemblée de prendre connaissance d'un film présentant diverses initiatives développées au niveau régional pour la mise en œuvre de plans de climat territoriaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.